



CLASSE EXCEPTIONNELLE 2019 des membres des corps à gestion déconcentrée (1^{er} et 2^d degrés)

AGREGES, CERTIFIES, PE, PEPS, CPE, PLP ET PSYEN

CE QUE VOUS AVEZ À FAIRE

Tous les agents

- Veiller à compléter et à enrichir votre CV sur i-Prof car il sert de base aux avis du Recteur/IA-Dasen
- Consulter pour connaître les dates des commissions les sites académiques et national du SNALC
- Consulter sur votre messagerie i-Prof le résultat de votre commission. Les agrégés proposés en CAPN recevront un courriel du Ministère les informant que les listes des enseignants inscrits et promus sont publiées sur SIAP

Agents éligibles au titre du 1er vivier (fonctions)

- Vérifier sur votre i-Prof et sur votre adresse professionnelle que vous avez reçu un message électronique vous invitant à vous porter candidat
- Remplir une fiche de candidature sur le portail de services Internet I-Prof en indiquant notamment les fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficile ou les fonctions particulières.
- Fournir, si l'administration les demande, les pièces justificatives attestant de l'exercice de fonctions éligibles.

Agents éligibles au titre du second vivier (parcours)

- Il n'y a pas à faire acte de candidature

Agents éligibles simultanément au titre des deux viviers

- Ils ont intérêt à se porter candidats au titre du premier vivier, afin d'élargir leurs chances de promotion

Informations : consultez votre section académique SNALC sur
www.snalc.fr/national/article/121